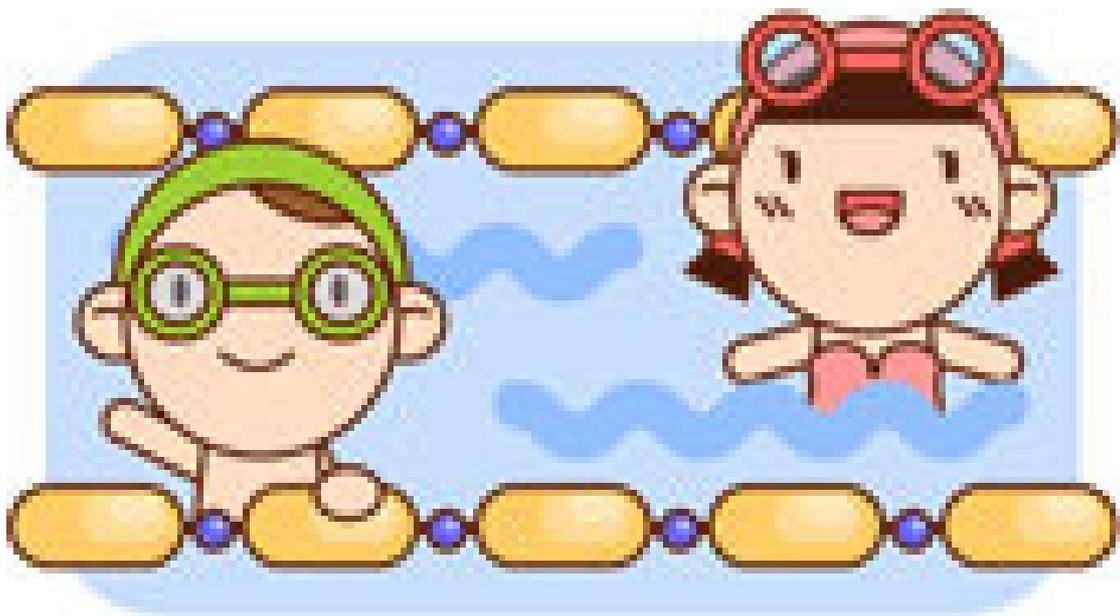


Je Vais à la piscine

Avec ma classe

De GS



PISCINE INTERCOMMUNALE MUROISE

SAINT LAURENT DE MURE

SAINT BONNET DE MURE

Programme de l'école maternelle : Petite section, moyenne section, grande section. [BOENJS n° 25 du 24 juin 2021](#)

Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés.

Certains des plus jeunes enfants ont besoin de temps pour conquérir des espaces nouveaux ou s'engager dans des environnements inconnus. D'autres, au contraire, investissent d'emblée les propositions nouvelles sans appréhension mais également sans conscience des risques potentiels. Dans tous les cas, l'enseignant amène les enfants à découvrir leurs possibilités, en proposant des situations qui leur permettent d'explorer et d'étendre (repousser) leurs limites. Il les invite à mettre en jeu des conduites motrices inhabituelles (escalader, se suspendre, ramper...), à développer de nouveaux équilibres (se renverser, rouler, se laisser flotter, etc.), à découvrir des espaces inconnus ou caractérisés par leur incertitude (piscine, patinoire, parc, forêt, etc.). Pour les enfants autour de quatre ans, l'enseignant enrichit ces expérimentations à l'aide de matériels sollicitant l'équilibre (patins, échasses, etc.), permettant de nouveaux modes de déplacement (tricycles, draisiennes, vélos, trottinettes, etc.). Il attire l'attention des enfants sur leur propre sécurité et celle des autres, dans des situations pédagogiques dont le niveau de risque objectif est contrôlé par l'adulte.

La découverte du milieu aquatique est favorisée le plus tôt possible afin de permettre à tous les enfants l'acquisition de l'aisance nécessaire pour y évoluer en toute sécurité.

[Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022](#)

Voir feuille jointe concernant le déroulement du palier I pour les enfants de moins de 7 ans.

De l'aisance aquatique au savoir-nager en sécurité et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur

Faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité est un levier majeur de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans.

Ainsi, permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité, dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. Dans cette perspective, l'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aisance aquatique. Celle-ci se définit comme une première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique. Envisagée comme un continuum ouvert d'acquisitions, l'aisance aquatique est particulièrement visée pour les enfants de moins de 7 ans. Son acquisition est plus largement un objet d'enseignement incontournable pour tout élève non-nageur, quel que soit son âge, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité.

En outre, la découverte du milieu aquatique peut se prêter à une sensibilisation aux enjeux environnementaux liés à l'eau et peut être propice à faire le lien de façon transversale avec l'éducation au développement durable notamment en sollicitant les équipes pédagogiques dans le cadre de projets interdisciplinaires.

Enfin, dans un souci de mise en cohérence des actions scolaires et extra-scolaires visant l'évolution des jeunes en sécurité dans les milieux aquatiques, les dispositions certificatives ont été réorganisées. La présente note de service actualise les tests et les repères d'acquisitions qui font dorénavant référence :

- L'attestation antérieurement nommée « attestation scolaire du savoir nager » est adoptée comme test de référence dans les domaines scolaires et extra-scolaires, elle est renommée attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) ;
- L'aisance aquatique est à présent définie comme une étape fondamentale pour débiter le parcours de formation d'un nageur sécurisé ;
- Le test antérieurement appelé « aisance aquatique » et permettant l'accès aux activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, est renommé « Pass-nautique ».

Unité d'enseignement

Compétences visées : Acquérir un nouveau schéma moteur (aquatique et subaquatique) tout en assurant sa propre sécurité.

Compétences spécifiques : Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés.

Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

Compétences transversales :

- Devenir autonome
- Apprendre à agir en toute sécurité tout en acceptant de prendre des risques mesurés
- Chaque activité est l'occasion d'une expression orale, par anticipation, en situation, a posteriori ou de façon décontextualisée
- Se déplacer avec aisance et en sécurité dans des environnements variés, naturels ou aménagés.

Planning des séances :

Cycle de 11 séances.

BASSIN LUDIQUE/SPORTIF :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<p>Découverte du milieu</p> <p><u>Aménagement n°1</u></p>	<p>Construction d'apprentissage : Elaboration d'un programme moteur aquatique</p> <p>Découverte de la flottaison</p> <p><u>Aménagement n°1</u></p>				<p>Construction d'apprentissage : Privilégier les déplacements, l'autonomie et la sécurité active</p> <p>Maitrise du volume subaquatique.</p> <p>Modifier le répertoire sensori-moteur.</p> <p><u>Aménagement n°2</u></p>					<p>Situation de réinvestissement :</p> <p><u>« Le trésor des pirates ».</u></p> <p>(Jeu avec évaluation formative en utilisant les bouchons)</p>

Rôle des parents bénévoles

Vous avez été agréé par l'Éducation Nationale, c'est à dire que l'on reconnaît votre aptitude à collaborer à l'enseignement de la natation à l'école que ce soit avec l'enseignant, l'éducateur sportif (MNS) et les élèves.

Ce qu'on attend de vous :

Intervenir auprès d'un groupe en natation implique un engagement réel de votre part au niveau de :

<p>LA DISPONIBILITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller, dans la mesure du possible, à la régularité de votre participation. ➤ Aider à la mise en place et au rangement du matériel. ➤ Prévoir du temps pour discuter avec l'enseignant et/ou avec l'éducateur sportif (avant et après la séance).
<p>LA SECURITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compter les enfants avant/pendant/après la séance. ➤ Avoir toujours les enfants sous les yeux et avec un angle de vision le plus large possible (ne pas tourner le dos aux élèves). ➤ Ne pas hésiter à se déplacer si besoin. ➤ Si un enfant quitte le groupe (toilettes, fatigue, froid...), il faut le confier à l'ATSEM. ➤ En cas d'incident, alerter immédiatement le MNS de surveillance et lorsque celui-ci siffle, se tenir en alerte. ➤ Écouter et faire respecter les consignes et recommandations de sécurité données par l'enseignant et l'éducateur sportif (cf. document ci-joint). ➤ Poser des questions si nécessaire. ➤ Être très vigilant surtout les premières séances (tenue de la frite).
<p>LES APPRENTISSAGES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire fonctionner les situations que l'éducateur sportif a prévues. ➤ Faire en sorte que le temps d'activité soit important. ➤ Être attentif aux progrès et/ ou aux difficultés de chaque enfant. ➤ Ne pas obliger mais encourager. ➤ Ne pas faire à la place mais stimuler.
<p>DEROULEMENT D'UNE SEANCE TYPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se positionner dans l'eau <u>avant</u> les élèves d'après les indications de l'éducateur. ➤ Lors du déplacement des enfants dans l'eau, les parents bénévoles sont placés judicieusement en fonction des zones d'apprentissage (bassin ludique) ou du bassin (au bassin sportif, une personne en petite, une en moyenne et une en grande profondeur). ➤ Attention aux enfants qui ne réalisent pas toujours très bien les dangers (mauvaise écoute, problème de comportement et/ou handicap ...) ➤ Sortir de l'eau une fois que tous les élèves sont à l'extérieur.

Structure de l'enseignement

L'objectif de l'**unité d'enseignement** en Grande Section est de permettre la construction par les élèves d'un « **répertoire moteur aquatique** ».

Celui-ci est constitué essentiellement par la transformation du terrien en aquatique par une perte des appuis plantaires, l'acquisition d'un équilibre horizontal, une propulsion par les membres supérieurs.

La priorité est donnée aux actions de **déplacements**, qui nécessitent des **entrées et des sorties de l'eau**. L'acquisition du volume (profondeur), par le développement des **immersions** ne doit pas être la priorité.

Phase de découverte

Cette phase doit permettre à tous les élèves d'entrer dans l'activité en se familiarisant avec le d

Cette phase doit permettre à tous les élèves d'entrer dans l'activité en se familiarisant avec le dispositif.

En classe : préparation de l'activité

Il est important de donner la possibilité à l'élève de se projeter sur l'activité pour lui permettre de savoir, de comprendre ce qu'il va faire et ce qu'il va apprendre. C'est par la verbalisation et la mise en mots (langage d'évocation) que l'élève construira un projet d'action et des apprentissages. Ce temps est un moment important pour l'apprentissage de la sécurité active.

Présentation des règles d'hygiène et de sécurité, organisation matérielle (habillage, déshabillage, vestiaire, sac...) (Cf. annexe 1 « Le jeu des 7 erreurs »)

Au bassin : Accueil et circuit (vestiaires, sanitaires, douches, bassin) lors de la première séance. Le BEESAN explique aux élèves **les règles d'hygiène et de sécurité**.

Les séances de découverte vont permettre à l'élève de découvrir :

- **Un nouvel espace et d'en respecter les règles** : le bassin ludique (12,5 x 10 mètres, fond plat, profondeur de 1,40 mètre) et la pataugeoire (demi-cercle de 10 mètres de diamètre, fond plat, profondeur de 0,40 mètre)
- **Un milieu aménagé** :
 - Cage à écureuil + anneaux + cerceaux
 - Frites
 - Toboggan
 - Perches verticales, horizontales et obliques
 - Tapis pleins ou troués + échelle flottante
 - Lignes de bouchons

NB : A partir des différentes séances, il est important de laisser des traces sous différentes formes : dictée à l'adulte, dessins, photos, imagier du matériel, règles d'or, maquette dans **un cahier du nageur** que l'élève construira tout au long du cycle. Ce cahier retrace les acquisitions motrices et langagières. Il est l'image des transformations et des progrès de l'élève.

Mise en projet : Phase de réinvestissement

Le jeu « Le trésor des pirates »

Au cours du cycle de natation, deux situations de référence se mettent en place. La première a lieu à la 10^e séance. La seconde a lieu après les séances d'apprentissage.

La première situation de référence permet à l'élève de se situer et d'identifier les différentes manières de faire pour réussir.

Le bassin est aménagé spécifiquement avec une cage à écureuil au centre (cf. plan le trésor des pirates)

Fonctionnement : Classe entière, petit bassin.

Rôle des adultes : assurer la sécurité et veiller au bon déroulement du travail réalisé par les enfants.

EN CLASSE AVANT LA SEANCE :

Présenter la séance et le travail sur le dispositif général : entrées, déplacements, cage à écureuil, sorties...

Matériel : plan avec les 5 chemins

But : Réaliser un parcours permettant d'obtenir un trésor

Dispositif : bassin aménagé avec 5 trajets

Critère de réussite : réaliser au moins 2 chemins parmi les 5 proposés

L'élève doit CHOISIR des chemins et être capable de dire s'il a réussi ou pas.

En classe, les enfants doivent préparer le jeu avec l'aide de l'enseignant (cf. plan et explications des différents chemins). Ils doivent choisir 2 chemins qu'ils feront 3 fois chacun

Les chemins sont numérotés de 1 à 5 et sont classés par ordre de difficulté.

A LA PISCINE :

A la piscine, chaque enfant doit emprunter un chemin en respectant l'entrée /le déplacement/le passage par la cage à écureuil/la sortie, pour aller récupérer un trésor (bouchons de couleur) à la fin du parcours. L'enfant prend son trésor (de la même couleur que son chemin) puis le dépose dans sa pochette. Ensuite, le BEESAN ou l'enseignant vérifie que les enfants ramènent bien les bouchons de la couleur choisie ; **L'enfant doit faire le même chemin 3 fois.**

Objectifs :

- J'entre dans l'eau, par le chemin que j'ai choisi en classe, et je sors au bon endroit. Ensuite, je récupère un trésor de la couleur de mon chemin.
- Réaliser des actions motrices dans les 3 actions fondamentales : entrées/sorties, déplacements.
- Se situer par rapport aux possibilités du dispositif.
- S'engager en toute sécurité dans une action

Deux situations de réinvestissement :

Situation de réinvestissement 1 : Pas d'individualisation avec les pochettes. Les enfants viennent décorer le poisson.

Situation de réinvestissement 2 : Les enfants viennent mettre leurs trésors dans leur pochette.

RETOUR EN CLASSE :

L'enfant doit être capable d'identifier les chemins réalisés pendant la séance afin d'être conscients de ses possibilités. Les différentes informations seront notées dans le cahier du nageur (par exemple : coloriage du plan ou découpage/ collage des actions motrices réalisés).

Exemple :

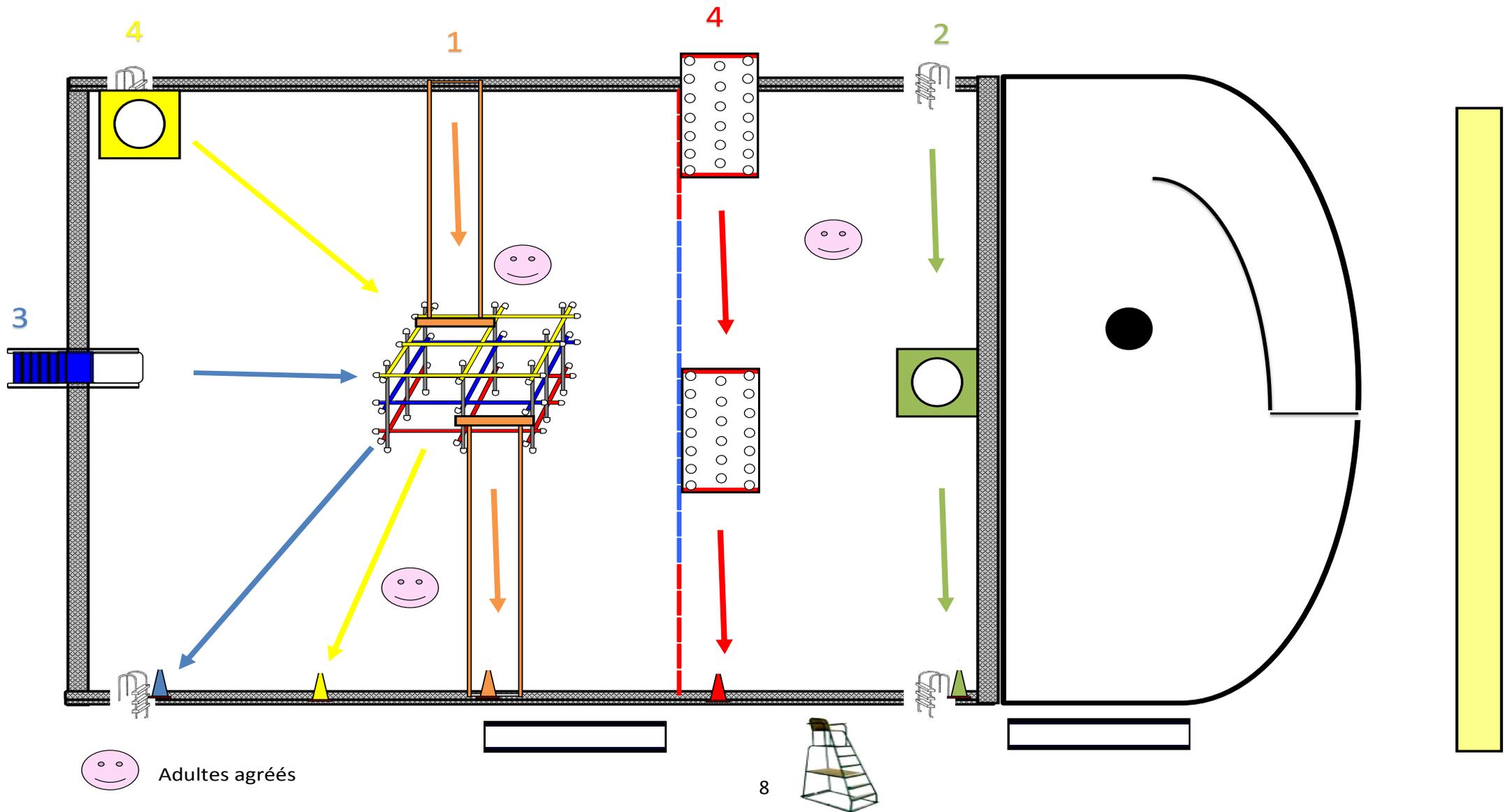
Chemin N°1 : je rentre par le bord puis en tenant les 2 perches horizontales, je vais jusqu'à la cage écureuil, je monte puis je redescends de l'autre côté pour reprendre les perches. Je sors par le bord, je vais récupérer le trésor de mon parcours et le poser dans ma pochette.

Chemin N°2 : je fais mon 2^{ème} parcours choisis.

Au final, la maîtresse et le maître-nageur sont chargés de comptabiliser le nombre de bouchons pour chaque élève et de déterminer si l'enfant a bien respecté les chemins qu'il avait choisis.

PLAN D'AMENAGEMENT DU BASSIN LUDIQUE

« LE TRESOR DES PIRATES »

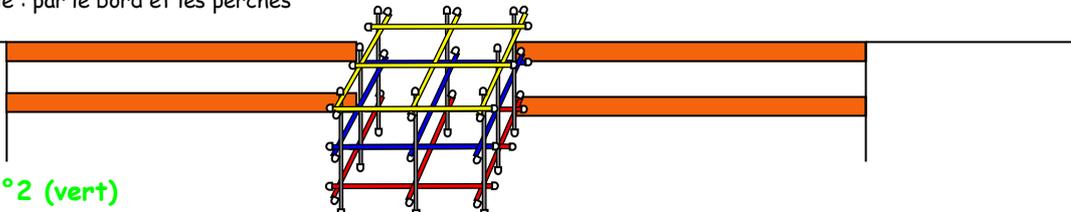


LES DIFFERENTS CHEMINS « LE TRESOR DES PIRATES »

Bassin ludique

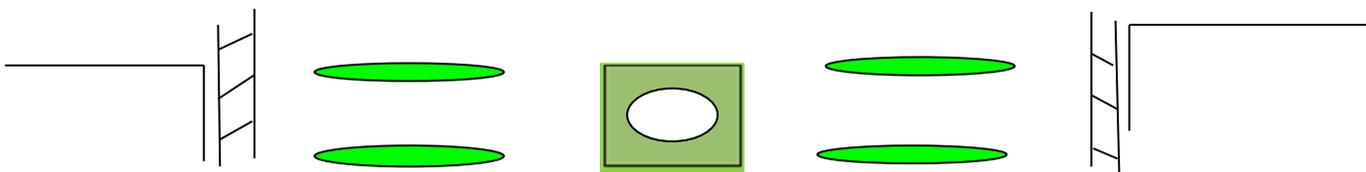
CHEMIN N°1 (orange)

- Entrée : par le bord
- Déplacement : en tenant les 2 perches horizontales
- Sortie : par le bord et les perches



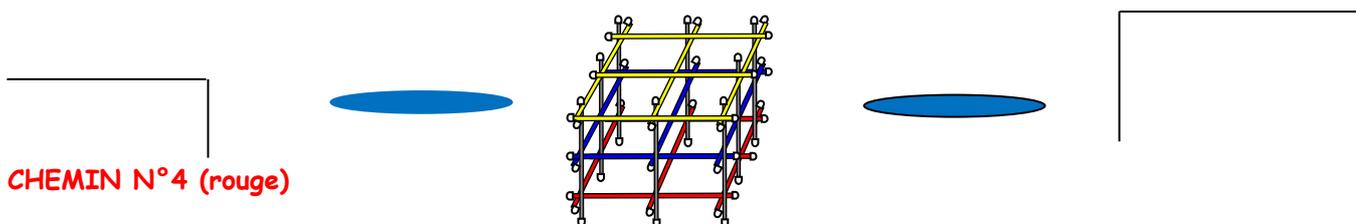
CHEMIN N°2 (vert)

- Entrée : par l'échelle
- Déplacement : avec 2 frites
- Sortie : par l'échelle



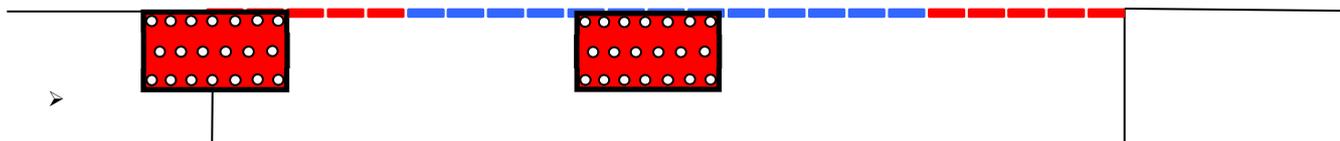
CHEMIN N°3 (bleu)

- Entrée : par le toboggan avec une frite
- Déplacement : avec une frite
- Sortie : par le bord



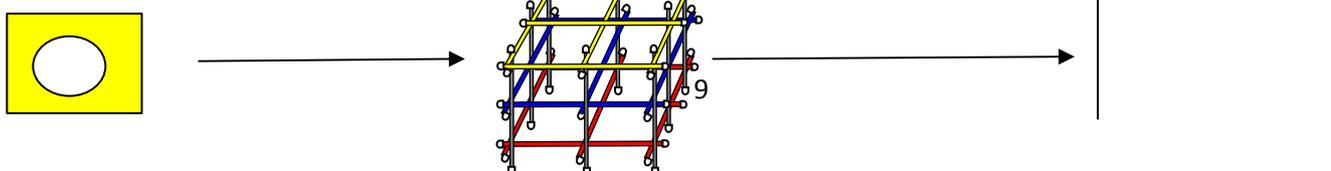
CHEMIN N°4 (rouge)

- Entrée : par le tapis
- Déplacement : en tenant la ligne de bouchons
- Sortie : par le bord



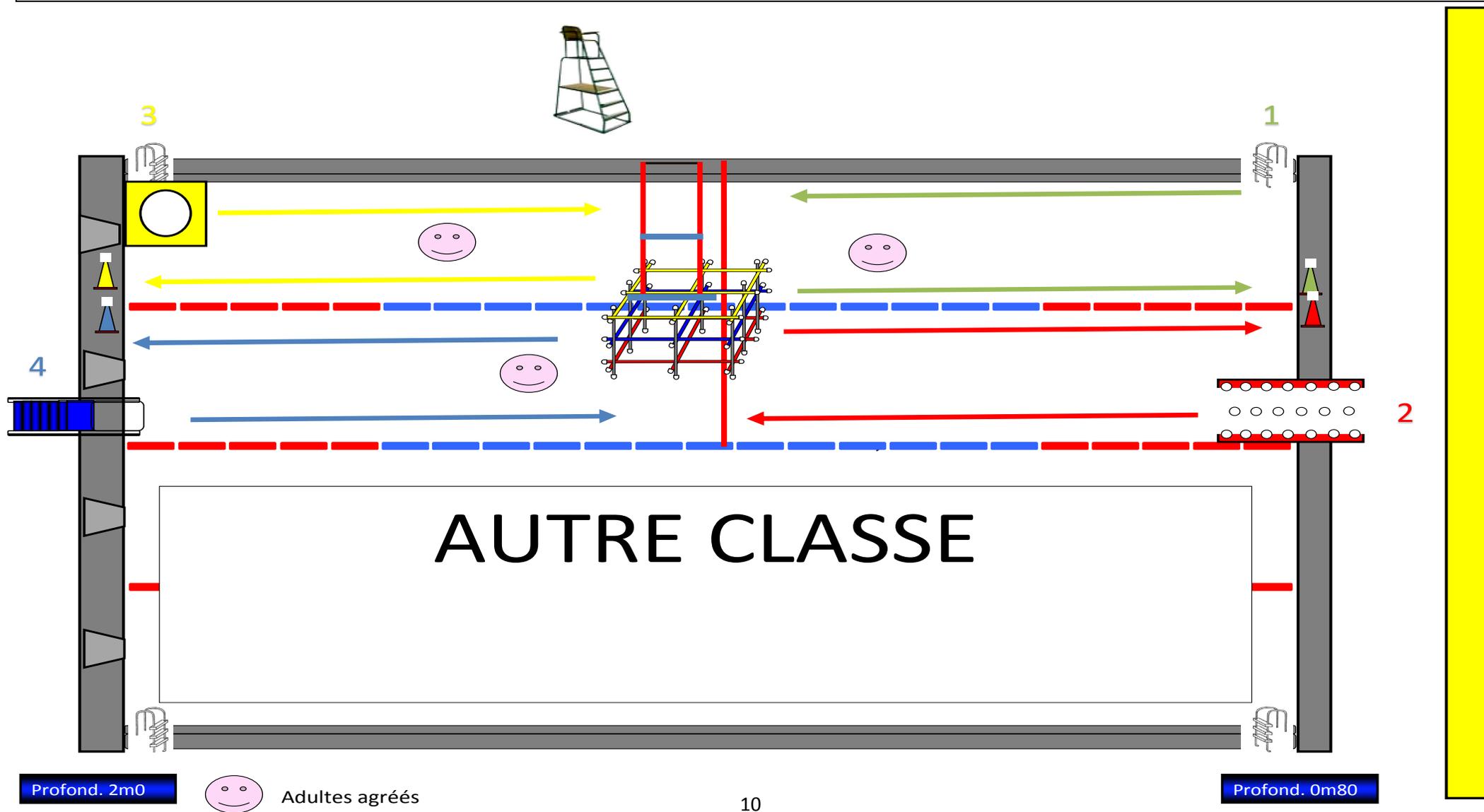
CHEMIN N°5 (jaune)

- Entrée : dans le tapis à trou
- Déplacement : en nageant sans matériel
- Sortie : par le bord



PLAN D'AMENAGEMENT DU BASSIN SPORTIF

« LE TRESOR DES PIRATES »



LES DIFFERENTS CHEMINS « LE TRESOR DES PIRATES »

Bassin sportif

CHEMIN N°1 (vert)

- Entrée : par l'échelle
- Déplacement : le long du mur et le long de la perche puis de la ligne avec une frite
- Sortie : par le bord



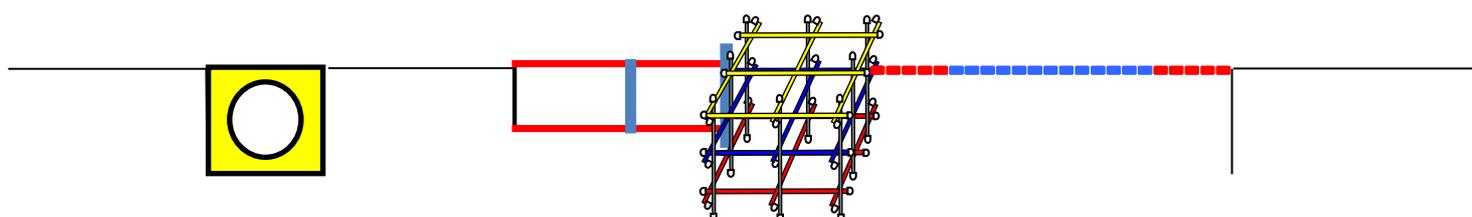
CHEMIN N°2 (rouge)

- Entrée : par le tapis
- Déplacement : le long de la ligne et de la perche horizontale en passant dans la cage puis revenir le long de la ligne
- Sortie : par le bord



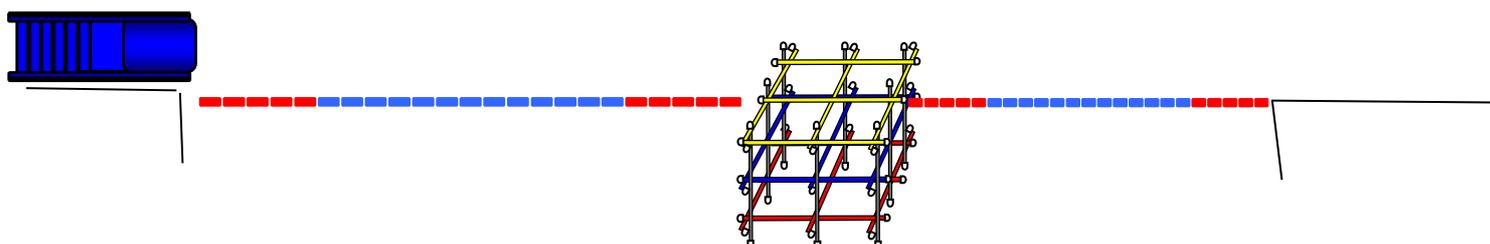
CHEMIN N°3 (jaune)

- Entrée : par le tapis à trou
- Déplacement : le long du mur et entre les deux perches puis le long de la ligne
- Sortie : par le bord



CHEMIN N°4 (bleu)

- Entrée : par le toboggan
- Déplacement : avec 1 ou 2 frites le long de la ligne
- Sortie : par le bord



CONSTRUCTION DES APPRENTISSAGES

Situations d'apprentissage : de 6 à 11 séances (à moduler)

A partir des résultats des élèves dans la situation de référence, cette phase de construction doit permettre de faire progresser le niveau de réalisation des entrées, des déplacements, des immersions et des sorties pour aller vers plus d'autonomie.

L'espace et le dispositif restent inchangés par rapport aux séances de découverte pour un cycle de 10 séances. Par contre, pour un cycle de 16 séances, l'aménagement du milieu varie à la 11^e séance.

L'élève pourra élaborer et **acquérir un répertoire moteur aquatique** par les multiples actions qu'il réalise au cours de chaque séance.

Le rythme de l'élève sera toujours respecté.

L'enfant aura la possibilité de se repérer grâce aux cônes de couleur.

Liste non exhaustive des différentes actions possibles :

Les Entrées : « J'entre dans l'eau »

- Par l'échelle
- Par le bord : assis/accroupi, de face/de dos en sautant du bord avec 1 frite en U ou 2 frites, 1 frite, 0 frite) pour attraper la ligne de bouchon en face de moi.
- A travers le tapis troué (ou un cerceau), départ assis, debout, tête en avant
- Par un tapis, avec 2 frites, 1 frite, départ assis, accroupi ou debout, en glissant ou sautant, ou roulant, en avant, en arrière...
- Par le toboggan, avec ou sans frites, assis ou à plat ventre* (*la tête la première)
- En plongeant à genou ou debout, tête la première* (*attention à la profondeur suffisante !)

Les Déplacements : « je vais d'un endroit à un autre »

A la pataugeoire :

- En « grenouille » (en faisant des bonds accroupis).
- En « crocodile » (en rampant en mettant la tête sous l'eau).
- En « otarie » (en poussant du front seulement un ballon qui flotte).

Au bassin « ludique » :

- Par le bord : je me tiens à 2 mains ou 1 main au bord et l'autre qui tient une frite. Je lâche le mur de temps en temps/ en avant/en arrière.
- Par la ligne de bouchon : je me tiens à 2 mains à la ligne et éclabousse derrière moi avec les pieds ; j'ai 1 frite dans 1 main et me tire à la ligne de l'autre main pour avancer (je laisse traîner mes jambes derrière moi...)
- En avant, en arrière avec 1 frite en U, avec 2,1, 0 frites
- Autour de la « cage à écureuil ».
- En tenant 2 perches horizontales, 1 perche horizontale et 1 frite, 1 perche horizontale.
- En faisant la fusée (pousser au mur et se laisser glisser sur le ventre, le dos, le plus longtemps -possible sans bouger.
- En nageant sans matériel, tête hors de l'eau, tête dans l'eau, sur le ventre, sur le dos

Les Immersions : « je vais sous l'eau »

A la pataugeoire :

- S'arroser, avec le « hérisson », un arrosoir, un seau d'eau.
- Faire des bulles en soufflant dans l'eau à travers un tuyau, plus ou moins enfoncé dans l'eau, sans tuyau.
- Ramasser des anneaux avec les mains.
- Se laisser flotter sur le ventre (« étoile de mer »)

Au bassin ludique :

- Passer sous les lignes de bouchons.
- Passer sous la perche horizontale.
- Passer dans le cerceau accrocher sous la ligne.
- Passer sous le tapis troué.
- A la perche verticale, je touche le fond avec les pieds, les genoux, avec les mains. Je m'assois au fond. J'attrape un objet avec la main.
- A la perche oblique, je touche différentes couleurs et je remonte soit en lâchant la perche pour attraper le bord, soit en faisant marche arrière, je traverse d'un côté à un autre.
- A la cage à écureuil, je passe sous une barre, dans un cerceau, je ramasse un objet.
- Je fais un plongeon canard pour attraper un objet au fond de l'eau.

Les Flottaisons : « je me laisse flotter sur l'eau »

- Faire l'étoile de mer sur le ventre à l'aide d'une frite
- Faire l'étoile de mer sur le dos à l'aide d'une frite
- Faire l'étoile de mer sur le ventre sans aide matériel
- Faire l'étoile de mer sur le dos sans aide matériel
- Se laisser flotter en boule
- Faire la planche sur le ventre
- Faire la planche sur le dos

LES ENTREES

J'entre par l'échelle ou le bord.



Je saute dans l'eau avec une frite.



Je glisse au toboggan avec une frite.



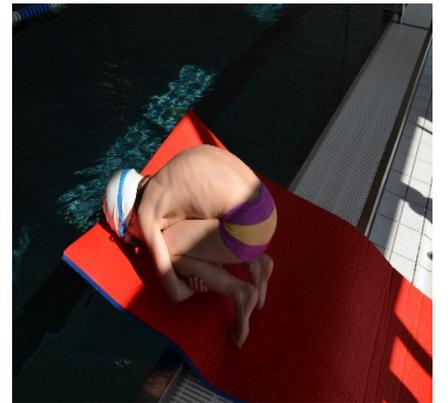
Je saute dans l'eau pour attraper la ligne d'eau.



Je glisse au toboggan sans matériel.



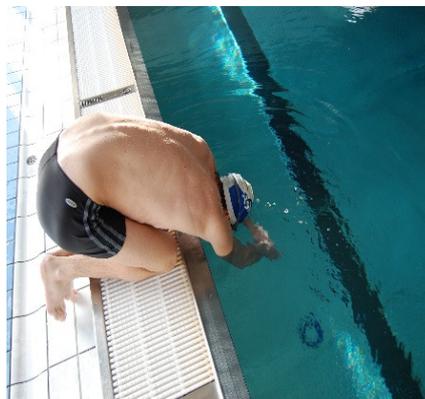
Je fais une roulade sur le tapis pour entrer dans l'eau.



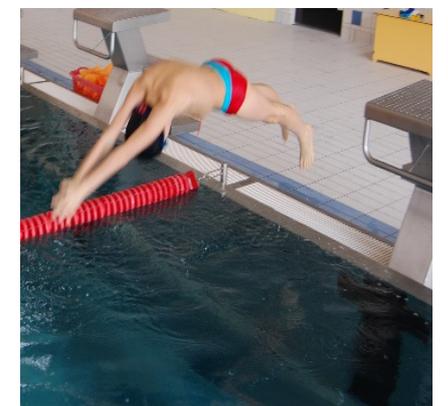
Je saute dans l'eau sans matériel.



Je plonge dans l'eau accroupi.



Je plonge dans l'eau.



LES DEPLACEMENTS

Je me déplace le long du mur.



Je me déplace entre perches horizontales.



Je me déplace avec une perche horizontale.



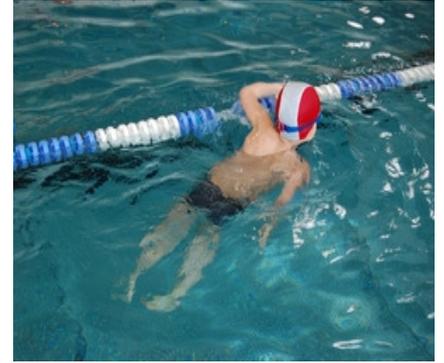
Je me déplace avec 2 frites.



Je me déplace avec une main sur la frite et l'autre sur la ligne d'eau.



Je me déplace avec l'aide de la ligne d'eau.



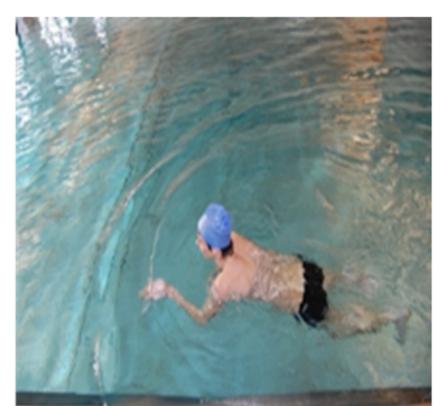
Je me déplace sur le ventre avec une frite.



Je me déplace sur le dos avec une frite.



je me déplace sans matériel là où je n'ai pas pieds.



LES IMMERSIONS

Je m'arrose le visage avec un seau d'eau.



Je souffle dans l'eau avec ma bouche.



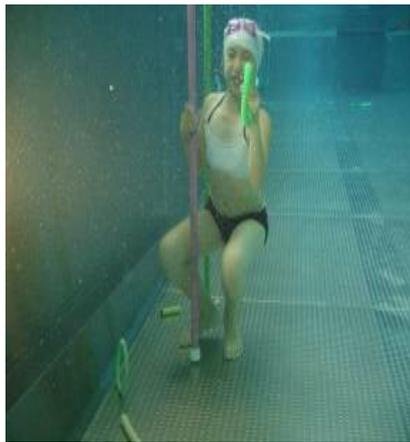
Je mets toute la tête sous l'eau et fais des bulles.



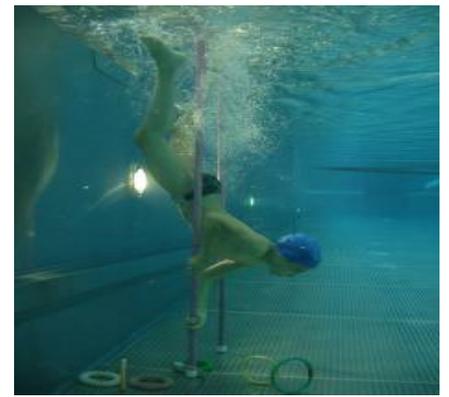
Je passe sous la ligne d'eau.



J'attrape un objet à la perche.



Je descends à la perche la tête la première pour attraper un objet.



Je passe la tête sous le tapis à trou.



J'attrape un objet sous l'eau sans aide.

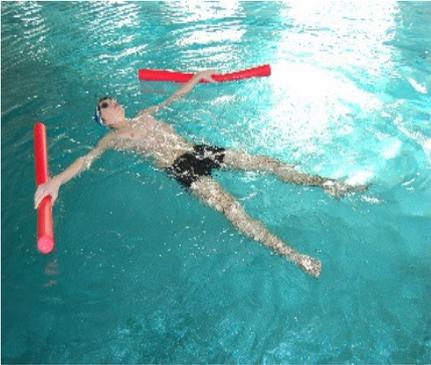


Je fais un plongeon canard pour attraper un objet.



LES FLOTTAISONS

Je fais une étoile de mer sur le dos avec 2 frites.



Je fais une étoile de mer sur le ventre avec 2 frites.



Je fais la boule 5 secondes avec l'aide d'une frite.



Je fais une étoile de mer sur le ventre avec une frite.



Je me laisse flotter en position boule pendant 5 secondes.



Je fais une étoile de mer sur le ventre.



Je fais une étoile de mer sur le dos.



Je fais la planche sur le ventre.

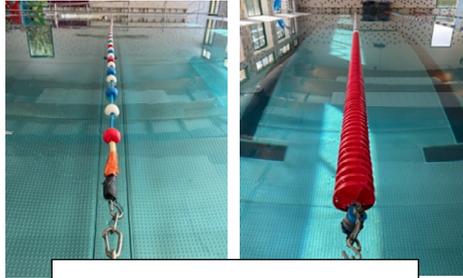


Je fais la planche sur le dos.





LE MUR



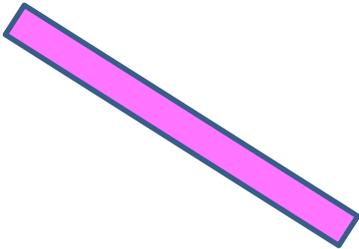
LA LIGNE D'EAU



LA CORDE



LA FRITE



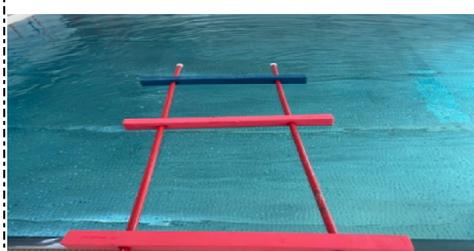
LA FRITE EN « U »



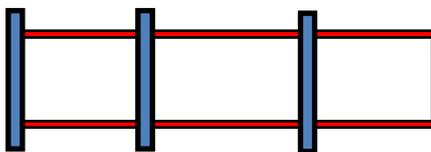
LA PLANCHE



LES PERCHES HORIZONTALES

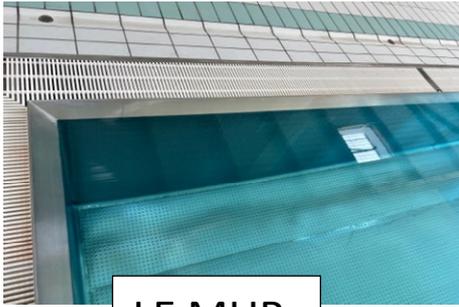
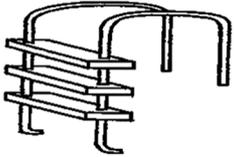


L'ECHELLE DE FRITE

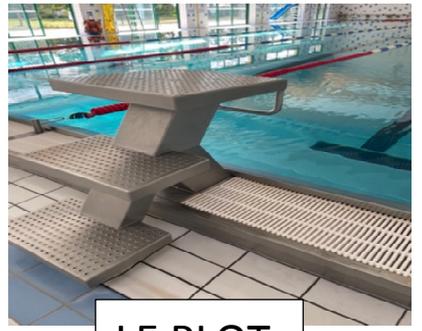




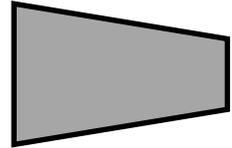
L'ÉCHELLE



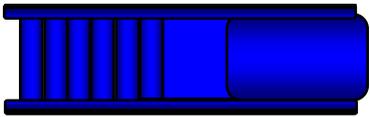
LE MUR



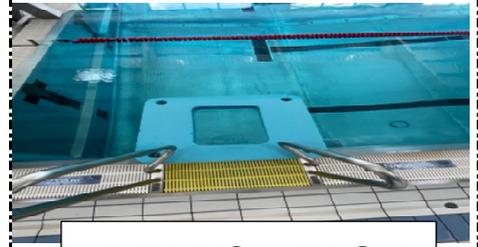
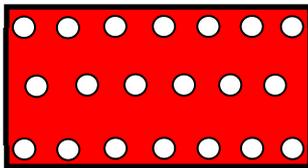
LE PLOT



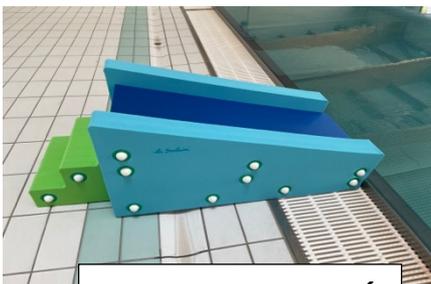
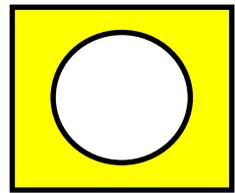
LE TOBOGGAN



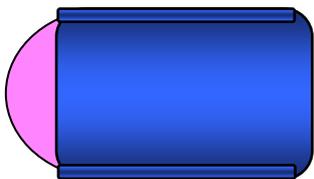
LE TAPIS

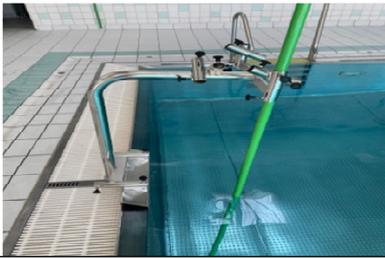


LE TAPIS A TROU

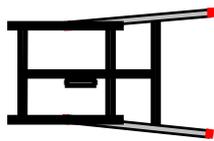


TAPIS INCLINÉ

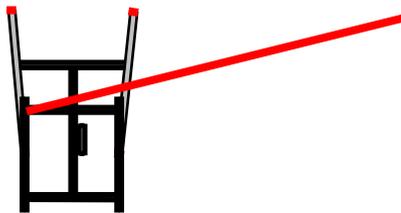




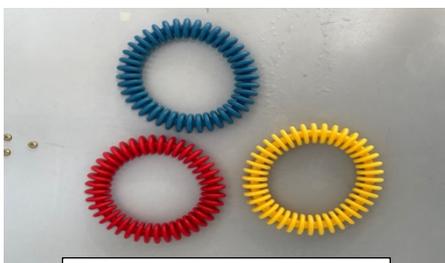
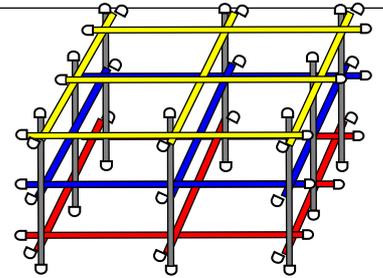
LA PERCHE VERTICALE



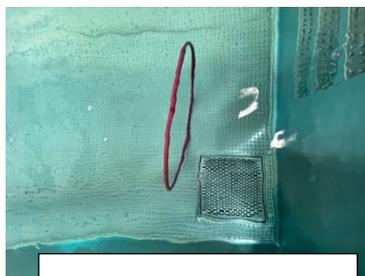
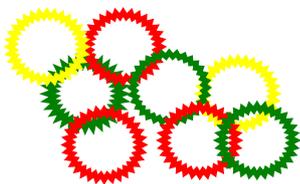
LA PERCHE OBLIQUE



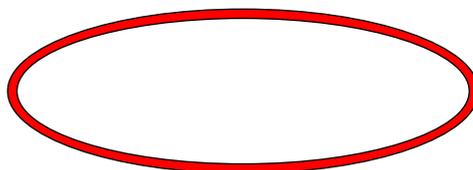
LA CAGE A ECUREUIL



LES ANNEAUX



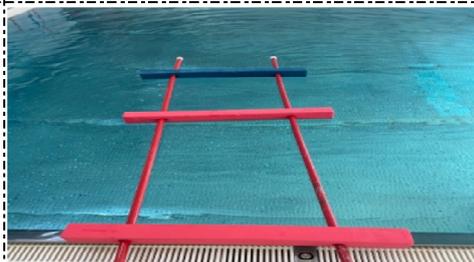
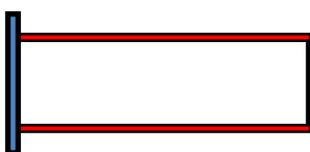
LE CERCEAU



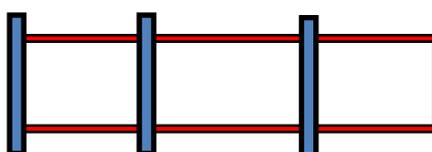
LA LIGNE D'EAU



LES PERCHES HORIZONTALES



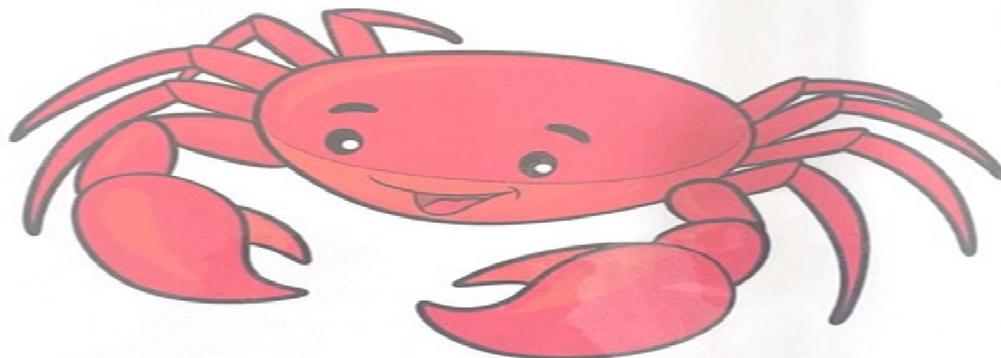
L'ECHELLE DE FRITE



JE COLLE ICI
MES REUSSITES

A LA PATAUGEOIRE,
JE SAIS IMITER LES ANIMAUX SUIVANTS :

LE CRABE



LA GRENOUILLE



LE CROCODILE



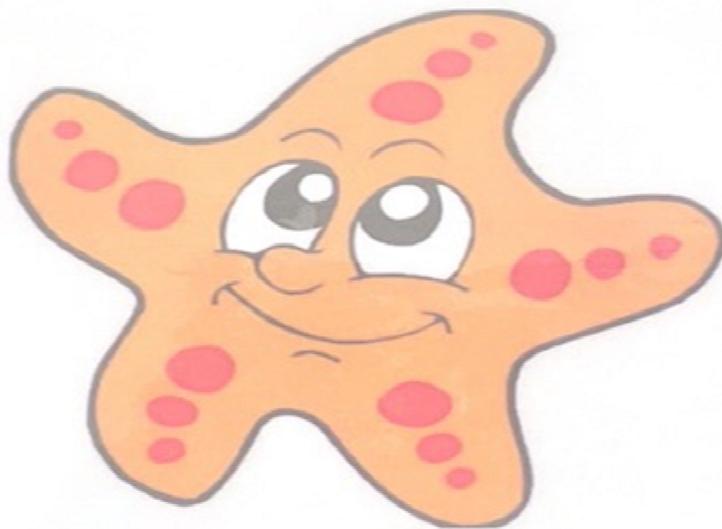
L'OTARIE



LE POISSON



L'ETOILE DE MER



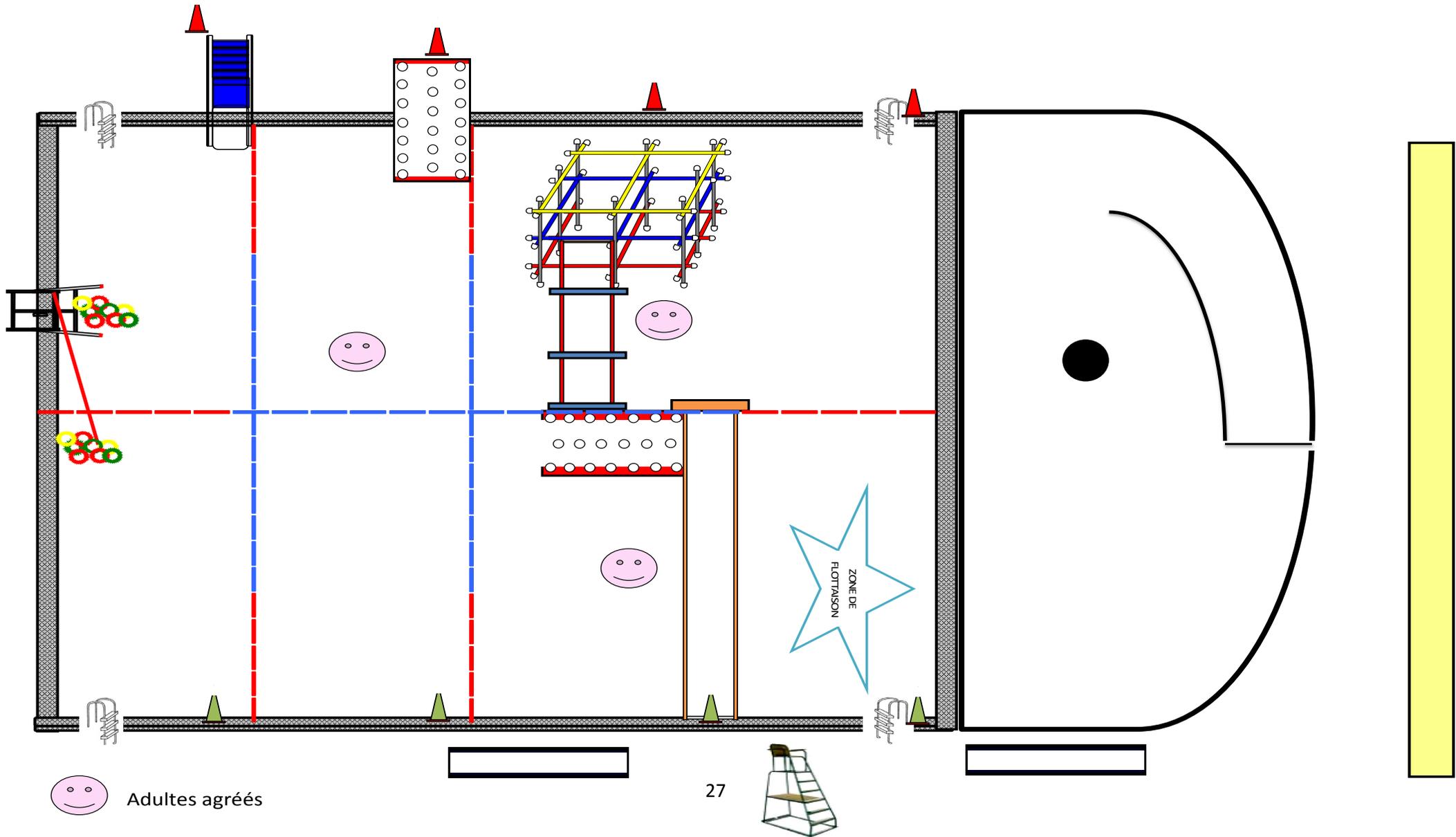
LE REQUIN



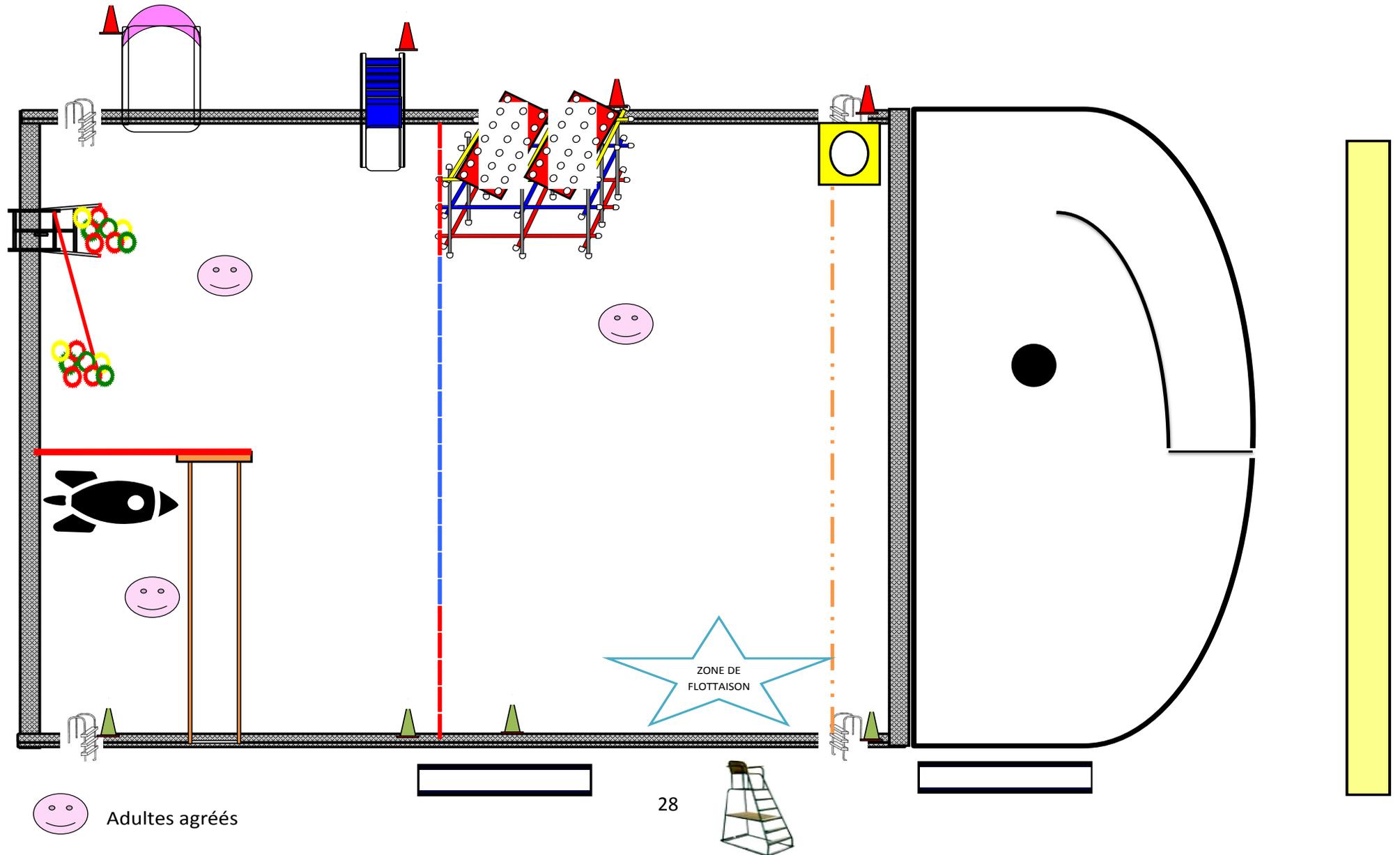
LES BULLES



AMENAGEMENT n°1 DU BASSIN LUDIQUE POUR LES GS MATERNELLES

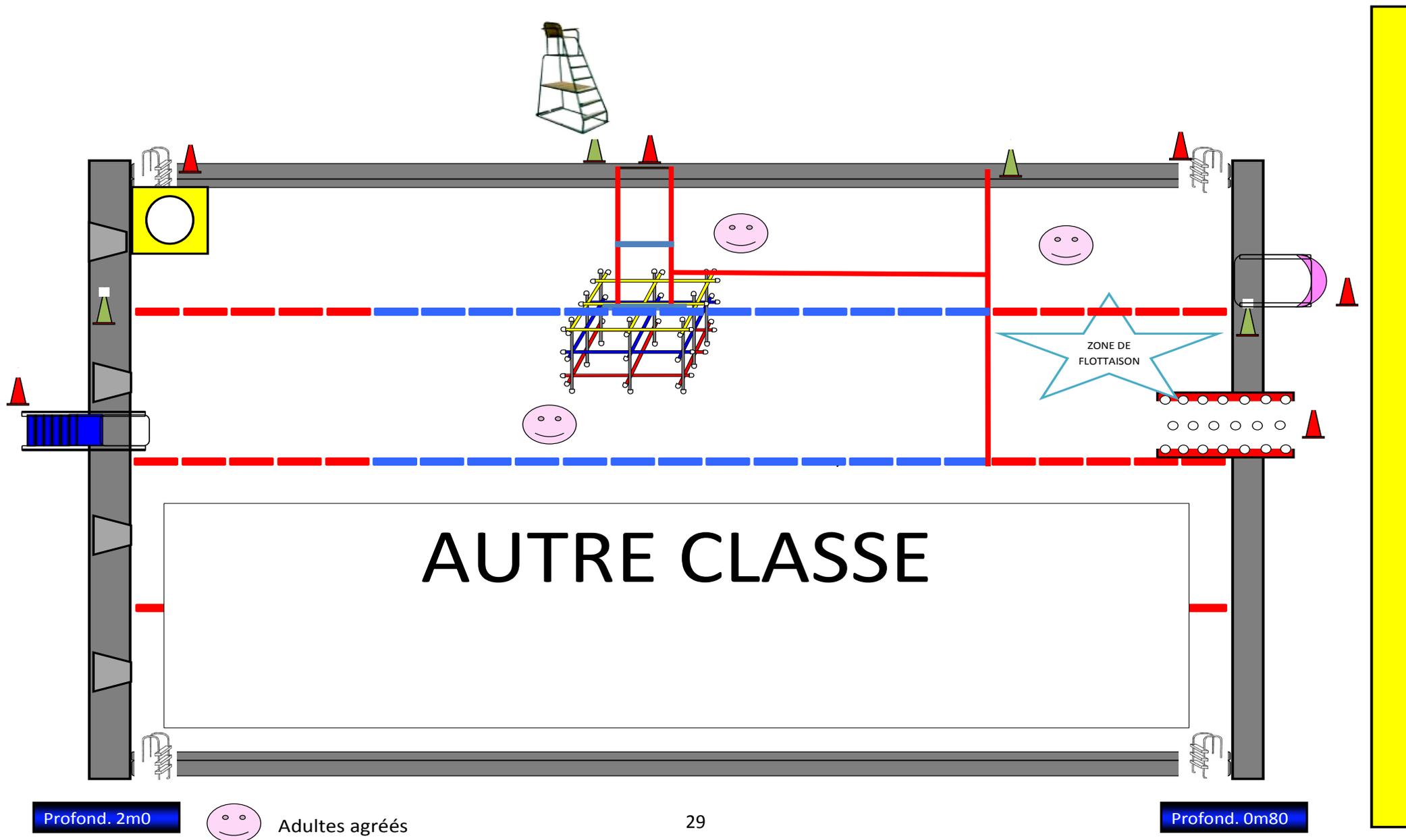


AMENAGEMENT n°2 DU BASSIN LUDIQUE POUR LES GS MATERNELLES



AMENAGEMENT n°1' DU BASSIN SPORTIF

POUR LES GS MATERNELLES (séances d'apprentissages)



Profond. 2m0

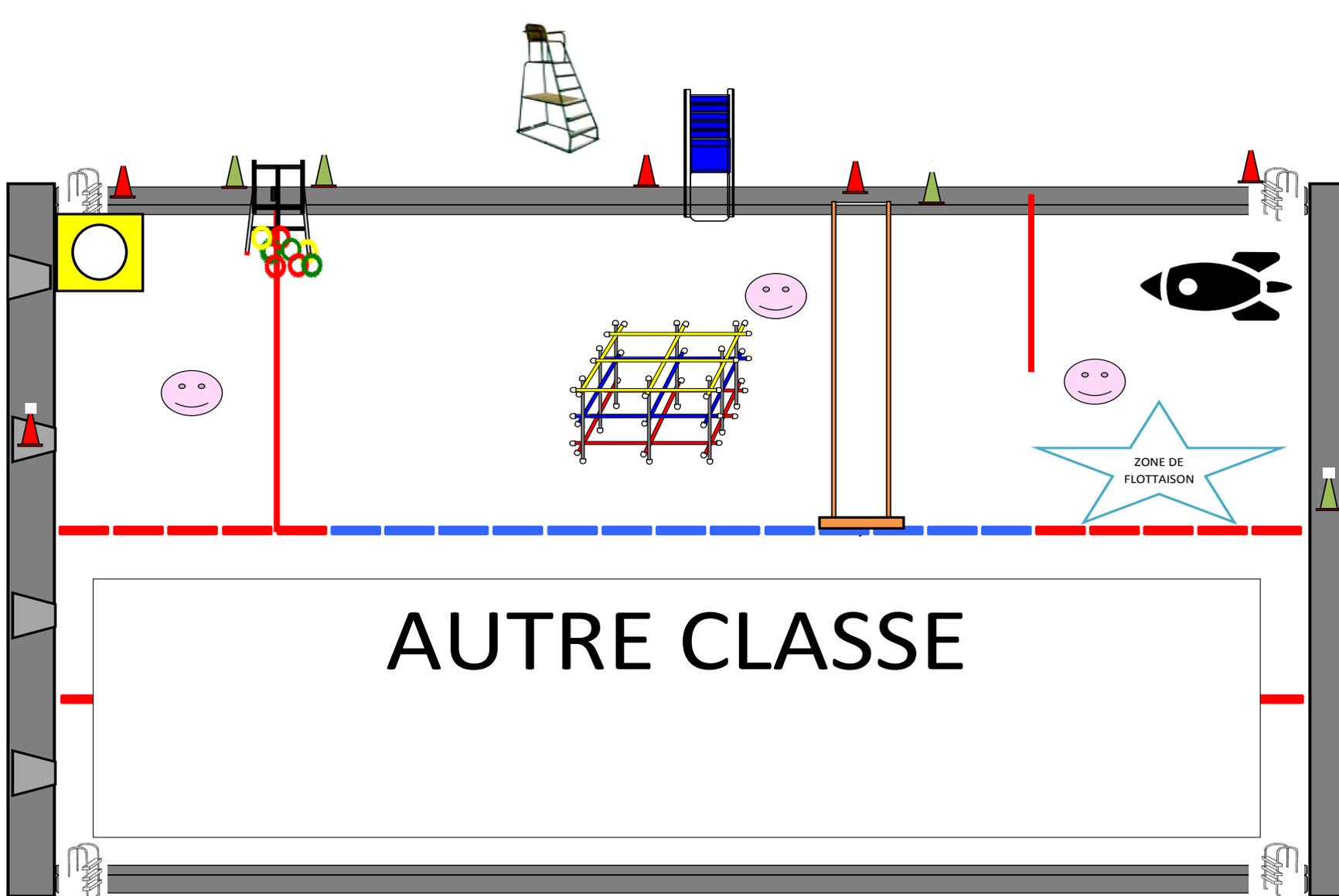


Adultes agréés

Profond. 0m80

AMENAGEMENT n°2' DU BASSIN SPORTIF

POUR LES GS MATERNELLES



Profond. 2m0



Adultes agréés

30

Profond. 0m80

LA SECURITE

Tout au long des différentes séances, il est primordial d'insister sur la sécurité (active) et le respect des règles, avant, pendant et après les séances.

L'apprentissage des règles de sécurité à la piscine et lors des déplacements (à pieds ou en bus) par les élèves de l'école maternelle relève de 3 registres :

- Objectifs de l'ordre des savoirs : connaître les règles de la piscine, les règles de sécurité (règles d'or).
- Objectifs de l'ordre des savoir-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives : anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions.
- Objectifs de l'ordre des comportements : assurer sa propre sécurité et celle des autres.

Rappel des 3 temps de l'apprentissage de la sécurité dans l'ouvrage de R. Michaud. L'EPS.

Collection Agir dans le monde.

Sécurité active et sécurité passive :

F. VEDEL [" Escalade : traitement didactique de la sécurité " / EPS N°221 / 90] introduit une distinction, reprise par de nombreux auteurs, entre la *sécurité passive*, renvoyant à l'ensemble des dispositifs de sécurité gérés par l'enseignant, destinés à éviter l'occurrence d'accidents, et la *sécurité active*, renvoyant à une gestion par l'élève de la sécurité de sa pratique propre.

Les réflexions à ce propos oscillent entre l'idée que l'apprentissage de la sécurité ne peut passer que par la maîtrise par l'élève de la sécurité active, et la prise en compte de l'exigence incontournable du respect de l'intégrité de l'élève, que seule une sécurité passive peut, dans les conditions d'un enseignement en groupe classe et à visées généralement d'initiation, complémentarierement assurer.

RESPONSABILITÉS ET SURVEILLANCE

[Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022](#)

C. Responsabilités des professeurs et des intervenants

Une convention passée entre l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bains précise les modalités du partenariat. La natation scolaire nécessite un encadrement des élèves renforcé dans le premier degré ; le professeur peut-être aidé dans cette tâche par des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles (cf. annexe 1).

Responsabilité des professeurs

La mission des professeurs est non seulement d'organiser leur enseignement, mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.

Pour le premier degré, l'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité du professeur de la classe ou, à défaut, d'un autre professeur, y compris un professeur d'EPS lorsqu'un projet pédagogique est établi dans le cadre du cycle 3, avec l'appui des équipes de circonscription.

Pour le second degré, l'enseignement de la natation est assuré par le professeur d'EPS responsable de la classe ou du groupe-classe, comme pour toutes les activités d'EPS.

Dans chaque degré d'enseignement, le professeur veille à présenter les enjeux pédagogiques aux intervenants, professionnels ou bénévoles (cf. annexe 1). Il s'assure également que l'organisation générale prévue est connue de tous (intervenants et accompagnateurs de la vie collective) et veille à son respect, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des professeurs. En cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des élèves, il leur revient d'int interrompre la séance.

Responsabilité des intervenants professionnels ou bénévoles

Comme pour les professeurs, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du Code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves. Les intervenants agréés par l'IA-Dasen, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des professeurs, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices.

Organisation de la surveillance

L'enseignement des activités de natation doit obligatoirement être fait sous la surveillance d'un personnel qualifié exclusivement affecté à cette tâche. Les surveillants du bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours.

Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

La surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées, doit être assurée par du personnel titulaire d'un des diplômes prévus à l'article A. 322-8 du Code du sport (diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

La surveillance des établissements de baignade d'accès payant doit être garantie, pendant les heures d'ouverture au public, par du personnel titulaire d'un des diplômes prévus dans le Code du sport.

Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves.

Normes d'encadrement à respecter avant, pendant et après la séance

L'encadrement est un terme qui s'applique à chaque adulte prenant en charge les élèves du début à la fin de la séance. Selon le niveau de qualification et le statut, les degrés de responsabilités et les rôles de chacun peuvent être différents.

Pour les dispositifs et classes à faibles effectifs ou dédoublées, le regroupement de classes sur des séances communes peut être envisagé en constituant un seul groupe-classe.

a. Équipe d'encadrement dans le premier degré

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par le professeur responsable de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles.

Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

Le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance.

	Taux d'encadrement par groupe-classe		
	d'élèves d'école maternelle	d'élèves d'école élémentaire	d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
de 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

Lorsque des regroupements de classes ou des échanges de services sont organisés, le professeur de la classe peut être remplacé par un autre professeur.

AISANCE AQUATIQUE - de 7ans

« Une note de service a été rédigé pour définir les conditions de l'acquisition par les élèves, dès leur plus jeune âge, d'une aisance suffisante pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique et de définir l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire, dans le respect de la réglementation en vigueur ». Cette note de service a donc un double objectif.

Elle définit l'aisance aquatique comme une « première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique ».

Cette aisance aquatique vise particulièrement « les enfants de moins de 7 ans ». « Son acquisition est plus largement un objet d'enseignement incontournable pour tout élève non-nageur, quel que soit son âge, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité ».

L'aisance aquatique « est à présent définie comme une étape fondamentale pour débiter le parcours de formation d'un nageur sécurisé ».

L'objectif de mise en sécurité des élèves dans le milieu aquatique est donc patent. Les différents paliers traduisent l'accroissement des pouvoirs moteurs des élèves, pouvoirs qui concourent à une mise en sécurité des élèves dans le milieu aquatique de plus en plus importante. Les paliers de l'aisance aquatique

Cette note a précisé 3 paliers qui permettent de situer l'élève dans sa maîtrise du milieu aquatique.

Ces 3 paliers sont des enchaînements d'actions effectuées avec appui possible pour le palier 1 ou sans aucune reprise d'appui pour les paliers 2 et 3.

Lors du séminaire « de l'aisance aquatique au savoir nager » qui s'est tenu à Vanves les 29 et 30 juin 2022, les promoteurs de l'aisance aquatique ont précisé que dans le palier 1, l'enfant pouvait s'immerger en totalité au cours de son déplacement en se tenant à un élément solide (mur, perche, ligne d'eau). Ce qui est contraire à ce j'affirmais en mai et juin derniers. Dont acte ! Le visionnage des vidéos présentées sur le site du ministère des sports confirme cette orientation. Ces vidéos sont consultables en passant par le site du ministère des sports à l'adresse suivante :

<https://www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/article/aisance-aquatique-1ere-etape#acquisitions>

Ou directement sur youtube, à l'adresse suivante :

https://youtu.be/FXl_K-5QenM

Les actions constitutives de des paliers doivent être réussis en grande profondeur (au minimum taille de l'enfant avec le bras levé) et sans matériel de flottaison. Cela n'interdit pas l'utilisation de ce matériel (frites par exemple) pour des raisons pédagogiques, dans certains cas particuliers, au cours du module. Mais l'objectif de cette aisance st bien de développer une aisance de l'élève en autonomie et qui doit donc être recherchée sans aide à la flottabilité.

Les attendus du palier I

Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique	Objectifs	Observation
		Repères clés pour le professeur ou l'intervenant
Palier 1 : Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau
		2) Sortir seul de l'eau
	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées
	S'immerger	4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes
	S'immerger de plus en plus longtemps	

JEU DES 7 ERREURS (Annexe 1)

Objectif : intégrer les règles de sécurité et d'hygiène.

